

BPJEPS Animation Sociale

Spécialité « animateur » Mention « Animation Sociale »

NOTE IMPORTANTE : Suite à une « refonte » des diplômes BPJEPS par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, cette spécialité « animateur » dans la Mention « animation sociale », passe de 10 à 4 Unités Capitalisables.

Les Exigences Préalables à l'Entrée en formation 'TEP' validés pour le BPJEPS en 10 UC ne sont pas valables pour le nouveau BPJEPS en 4 UC.

1/ DESCRIPTIF :

Secteurs d'intervention :

Collectivités locales
Fonctions publiques territoriale, hospitalière et d'Etat
Instituts et écoles spécialisées
Centres sociaux
Associations de quartier
EHPAD, Maison de retraite

Appellations du métier :

Animateur social
Animateur de quartier
Animateur de prévention
Animateur d'activités
Animateur de personnes âgées
Animateur médiateur

Publics concernés :

Personnes fragilisées, Jeunes et adultes en difficultés, Personnes âgées, Personnes handicapées

CURSUS DE FORMATION :

UC 1	Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
UC 2	Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
UC 3	Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale
UC 4	Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale

Dates : Du 22/10/2018 au 02/08/2019

Heures en centre : 679 h (dont épreuves de certifications)

Heures en entreprise : 644 h (dont épreuves de certifications)

Lieux de déroulement : CARCES (83)

Fréquence et horaires prévisionnels : temps plein – du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

2/ TESTS DE SELECTION

Se munir pour l'ensemble de ces tests d'une **pièce d'identité en cours de validité** (passeport ou carte d'identité), ainsi que de la convocation.

DATES : Entre le 03 octobre 2018 et le 05 octobre 2018

A/ Entretien oral

- Dossier** récapitulatif et décrivant les expériences bénévoles et/ou professionnelles d'animation du candidat ainsi que ses motivations et l'intérêt qu'il (elle) porte au métier d'animateur social.
- Entretien oral** d'une durée de 30 min maximum au cours duquel le candidat présente son dossier et son parcours, qu'il commente au jury.

Ces épreuves doivent permettre de vérifier :

- la qualité et la nature des expériences effectuées par le(la) candidat(e)
- la capacité du candidat à analyser ces expériences bénévoles et/ou professionnelles d'animation
- les motivations et le projet professionnel du candidat dans cette spécialité de l'animation

B/Test écrit

Test écrit d'une durée de 1 h 30 : Etude de cas mettant le candidat en situation de présenter par écrit un projet d'animation adapté à un public concerné par l'animation sociale. Ce projet devra répondre aux objectifs de la structure et aux caractéristiques du contexte décrites dans le texte.

C/ Forum de discussion

Forum de discussion à partir de thèmes tirés de l'actualité sociale. Durée 1 h30

Chaque candidat sera invité à lire dans un 1^{er} temps un texte portant sur un thème de l'animation sociale. Puis, dans un 2^e temps, chacun pourra s'exprimer à partir de questions soulevées par les évaluateurs, en argumentant, contre-argumentant pour prendre part au débat.

Ces tests ont pour objectifs de vérifier pour chaque candidat :

- le niveau de connaissance en lien avec le métier et l'environnement de l'animation sociale
- le niveau d'expression écrite et orale (la prise de parole en public)
- la capacité d'écoute et d'analyse
- les capacités communicatives et relationnelles de chacun

3/ CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX TESTS DE SELECTION :

PRE-REQUIS :

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « Certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) » en cours de validité.
- Justifier d'une expérience d'animateur auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation officielle. Sont dispensés de fournir cette attestation les personnes étant titulaire (copie du diplôme obligatoirement jointe au dossier pour prise en compte) d'un diplôme figurant dans la liste suivante :
 - ♦ brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien ;
 - ♦ certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire » ;
 - ♦ certificat de qualification professionnelle « animateur de loisirs sportifs » ;
 - ♦ brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ;
 - ♦ brevet d'aptitude aux fonctions de directeur ;
 - ♦ baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » ;
 - ♦ baccalauréat professionnel agricole (toute option) ;
 - ♦ brevet professionnel délivré par le ministre de l'Agriculture ;
 - ♦ brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
 - ♦ baccalauréat professionnel ASSP « accompagnement soins et services à la personne » ;
 - ♦ brevet d'études professionnelles « accompagnement soins et services à la personne » ;
 - ♦ diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) ;
 - ♦ diplôme professionnel d'aide-soignant (DPAS) ;
 - ♦ diplôme d'aide médico-psychologique (AMP) ;
 - ♦ certificat d'aptitudes professionnelles « petite enfance » ;
 - ♦ brevet d'études professionnelles « carrières sanitaires et sociales » ;
 - ♦ brevet d'études professionnelles agricoles « services aux personnes » ;
 - ♦ titre professionnel agent(e) de médiation, information, services
 - ♦ titre professionnel technicien(ne) médiation services ;
 - ♦ diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;
 - ♦ diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social ;
 - ♦ diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
 - ♦ diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale.

CONSTITUER UN DOSSIER DE CANDIDATURE COMPORTANT LES PIECES SUIVANTES :

- Le dossier de candidature complété et signé avec les pièces ci-dessous :
 - ✓ une photo d'identité récente
 - ✓ une copie de la carte d'identité recto verso « en cours de validité »
 - ✓ une attestation de formation relative au secourisme (citée ci-dessus) au dépôt du dossier
 - ✓ une copie de l'attestation de recensement (pour les Français de moins de 25 ans)
 - ✓ une copie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la Défense (pour les Français de moins de 25 ans)
 - ✓ un extrait de casier judiciaire bulletin n° 3 vierge de toutes condamnations, datant de moins de 3 mois, à la date de dépôt du dossier
 - ✓ Photocopie du livret de famille ou acte de mariage (pour les femmes mariées)
 - ✓ une enveloppe 22 x 11 timbrée au tarif 20gr en vigueur (à l'adresse du candidat)
 - ✓ une enveloppe 32 x 23 timbrée au tarif 100 gr en vigueur (à l'adresse du candidat)
 - ✓ un curriculum vitae actualisé et complet
 - ✓ une copie des diplômes pouvant donner droit à un allègement de certification
- Personne en situation de handicap :
 - ✓ La reconnaissance RQTH
 - ✓ Si besoin d'aménagement des TEP et/ou Certifications l'avis du médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables 'TEP' et/ou les épreuves certificatives

4/ CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA FORMATION :

- Avoir déposé le dossier de candidature complet avant la date limite
- Avoir réussi aux « exigences préalables à l'entrée en formation »
- Avoir satisfait aux tests de sélection pour être retenu dans l'effectif de stagiaires, par le centre de formation HORIZON.

5/ COUT DE LA FORMATION :

- Financements individuels, pôle emploi, employeurs, OPCA... : selon devis, nous contacter

6/ ASSURANCE DES STAGIAIRES :

POUR LES TESTS D'ENTREE

Compte tenu des risques pendant tous les tests présentés pour intégrer la formation, le candidat doit être titulaire d'une attestation « RC responsabilité civile ».

POUR L'ENTREE EN FORMATION

L'organisme HORIZON ayant souscrit, pour sa part une assurance « responsabilité civile » qui couvre les stagiaires inscrits en formation, mais il est recommandé de souscrire un contrat d'assurances de « personne individuelle accident ».

CALENDRIER ET ORGANISATION DE LA FORMATION :

La formation se déroule en alternance du 22 octobre 2018 au 02 aout 2019 comme détaillé ci-dessous :

MODULE N°1 : du 22/10/2018 au 21/12/2018

Du 22/10 au 30/11/2018 en centre

Du 03/12 au 21/12/2018 en entreprise

Congés du 23.12.2018 au 06.01.2019 inclus

MODULE N°2 : du 07/01/2019 au 01/03/2019

Du 07/01 au 01/02/2019 en centre

Du 04/02 au 01/03/2019 en entreprise

MODULE N°3 : du 04/03/2019 au 10/05/2019 en entreprise

Du 04/03 au 29/03/2019 en centre

Du 01/04 au 10/05/2019 en entreprise

MODULE N°4 : du 13/05/2019 au 02/08/2019

Du 13/05 au 21/06/2019 en centre

Du 24/06 au 02/08/2019 en entreprise

7/RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX TESTS DE SELECTION

RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS, DEPOT DES DOSSIERS EN VERSION PAPIER A :

« HORIZON »

700 Ave Jules Grec, Résidence La Musardière, 06600 ANTIBES

Tel : 04 92 95 10 00

Email : horizon.form@wanadoo.fr / Site : www.horizon-formationsportanimation.fr